L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 11 MARS 1881.

Spectacles, Bals, &c.

Académie de Musique.
MERIDWELL.

Jeudi, Vendredi et Samedi, 10, 11 et 12
[illegible]
RICE'S NEW
EVANGELINE COMBINATION
Et reproduction de
NEW EVANGELINE.
Matinée d'Adieu d'Evangeline, Samedi à Midi.
Dimanche, 13 mars — La CORINNE MERRY MAKERS, dans le brillant Opéra Burlesque, le MAGIC SLIPPER.

THEATRE ST-CHARLES.

[illegible]
LE DERNIER SUCCES!
"Der Drummer [illegible]"
Le comédien populaire, M.
M. B. CURTIS,
[illegible]
SAM'L OF POSEN,
THE COMMERCIAL DRUMMER.
[illegible]

Jardin de Wenger
11 & 13 rue Bourbon.

Tous les soirs Grand Concert par le Célèbre Orchestre des dames de Berlin sous la direction de MLLE KATE LIEBOLD.
[illegible]

Importation Directe!

LES HÉRITIERS DE
J. LEVOIS
133 RUE DU CANAL,
Offrent à partir de MERCREDI [illegible] du courant, des [illegible] spéciales de [illegible] marchés en
MANTEAUX DE DRAP ET DOLMANS,
dont ils ont réduit actuellement les prix aux prix d'importation.
—AUSSI—
le reste de leur stock en
Fourrures Capes, Manchons, etc.
—ET—
Jupons de Feutre de Fantaisie.

O. DROUET,
NOTAIRE PUBLIC.
Nos 111 & 113 Passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti.
1er janv—6mDMsV

1864 - - Établissement - - 1864
D. MORIARTY,
Nos 249, 251, 253, 255 et 257 rue Poydras.
VIENANT d'arriver,—Un fort lot de VINS Californie, rouges et blancs, à l'encan prix de [illegible]
[illegible]

ANT. CARRIERE. CHAS. J. CARRIERE.
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No. 3½ RUE CARONDELET.
[illegible]

LE DERNIER EDIT ROYAL!
ACHETEZ VOS
HABITS DE BAL COMPLETS,
CHEZ
GODCHAUX,
61 & 63 RUE DU CANAL.
24 fév—

NOTRE NOUVEAU FONDS
—DE—
Marchandises Sèches de Saison
[illegible]

L'USAGE DU SOIR.
[illegible]
B. & W. CRONER,
161 rue du Canal, coin Bourbon,
[illegible]

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St-Louis et Conti.
BASILE BARES à l'honneur d'informer [illegible]
[illegible]

GRAND DEPOT DE TAPIS
ET DE
TOILES-CIRÉES.
ELKIN & CO.,
100
RUE DU CANAL.

[illegible]
Corniches et Corniches à tringles, dernière genre de franges à boules.
Articles de tous genres pour tapissiers.

QUEYROUZE & BOIS
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
AUX MAGASINS BLEUS,
Coin Vieille-Levée et Bienville.

PRETS D'ARGENT.

LES personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 42, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1838. Possédant d'[illegible] capitaux, le propriétaire peut garder les gages un an sans les déclarer forfaits et offrir des avantages spéciaux dans les cas de prêts au dessus cent dollars.

Dr. J. B. PEREZ,

Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de [illegible] des
ORGANES GENITO-URINAIRES,
[illegible]

BONS DES ETATS-UNIS
à 4 pour cent,
De toutes dénominations, coupons et enregistrés de $50 et au-dessus, constamment en main, et achetés et vendus par la
Banque Nationale de la N.-Orléans
RUE DU CAMP 54.

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à mules [illegible]
Dépôt 18 et 20 rue Union.

JOHN R. LEGIER,
Notaire,
No 79 Passage de la Bourse,
Entre les rues Conti et Bienville,
NOUVELLE-ORLEANS, Lne.

Changement de bureau et de domicile.
LE Dr. E. J. MIOTON ANNONCE à sa clientèle, qu'il a transféré son bureau de consultations et son domicile, du No 219 de la rue des Remparts, au No 148 de la rue Hôpital, près Remparts. Heures de consultations: de 1 à 3 heures.

ANNUAL STATEMENT
OF THE
NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY.

For the year ending the 31st December 1880.

Fire premiums	$307,798 10	
Marine premiums	104,810 45	
Inland premiums	47,872 04	
		$460,480 59
Less— Premiums on risks not terminated	$101,601 26	
Return premiums	16,909 96	
Reinsurances	2?,501 41	
		$149,012 63
Net earned premiums		$311,467 96
Add— Interest, salvage and rents	$41,406 50	
Contingent	15,679 65	
		$57,086 15
		$368,554 11
Deduct— Fire losses $54,525 07		
Marine losses 51,499 74		
Inland losses 17,917 81		
	$123,942 62	
Rebate and commission	5?,057 26	
Charitable donations	1,191 78	
State and city taxes and licenses	7,333 95	
Board of Underwriters Babcock and Salvage corps	6,607 16	
Gross expenses, home office and agencies	3?,380 02	
		$233,512 79
Gross profits		$135,041 32
Deduct— Dividend of July 1880	$25,000 00	
Dividend Dec., 1880	25,000 00	
Surplus	85,041 32	
		$135,041 32

The company has the following

Cash in banks	$67,101 27
United States Bonds	2?6,000 00
Real Estate (lowest valuation)	89,640 00
Notes secured by first mortgage on city properties	101,000 00
Notes secured by pledge of available securities	42,550 00
Notes, loan on call, secured by available securities	32,000 00
Bills receivable for premiums	16,527 38
New Orleans Water Works Bonds	26,500 00
New Orleans City Railroad bonds	26,575 00
Banks, Insurance Companies and other stocks, par value	14,565 28
Premiums in course of collection	76,620 29
Due by agents	2,?18 98
	$715,496 08

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	102,601 26
Unclaimed Dividends	2,855 50
Dividends of December 31, 1880	25,000 00
Surplus	85,041 32
	$715,498 08

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this 12th day of January, 1881.
JAS. FAHEY, Notary Public.

We, the undersigned, Special Committee, appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to appraise the assets of said company, hereby certify that, after a careful examination, the valuation of said assets, as above specified, is true and correct.
ANT. CARRIERE,
W. A. BELL,
A. SCHREIBER,
E. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 11th of January 1881, it was resolved to pay on demand the semi-annual interest dividend of 5 per cent on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives.
J. W. HINCKS, Secretary.
New Orleans, January 12, 1881.

DIRECTORS.
JULES ALDIGÉ, E. GALLY,
THEO. BEHRENS, CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL, PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIÈRE, A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON, CHAS. R. SCHMIDT,
E. PALSO, JULES TUYES.

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans Lne.,
Mardi, 12 AVRIL 1881.
LE GRAND TIRAGE
MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE D.
GROS LOT:
$30,000.
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ELEVANT A—
$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin
Au bureau de la compagnie.
DANS LA MATINÉE DU
Mardi, 12 Avril 1881.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	100	10,000
200 Lots de	50	10,000
500 Lots de	20	10,000
1,000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf numéros voisins du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf numéros voisins du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf numéros voisins du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage de $2 du
MARDI, 12 Avril 1881,
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'amples informations sont exigées et devront, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs devront être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.
Écrivez pour des circulaires ou envoyez les ordres à
M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.
ou à la même personne au
No 319 Broadway, New-York.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

[illegible] succession de Constantine Mamier dans l'affaire de la remise de comptes de tuteur, et en opposition à cela, consolidées. Harman Mamier comme tuteur datif de Joséphine Mamier vs Marie Anne Friedman, épouse de Frank X. Friedman et Frank X. Friedman, et Herman Mamier vs Marie Anne Friedman épouse de Frank X. Friedman et Frank X. Friedman.

ANCIENNE DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Maintenant transférée à la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, No 1,238—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 15 mars 1881, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo (maintenant Royale), Union, Grands Hommes et Française, formant l'encoignure des rues Casacalvo et Union et mesurant soixante pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Casacalvo (maintenant Royale) sur une profondeur de soixante pieds six pouces et quatre lignes sur la rue Union.

2° Une certaine portion de terre formant une partie d'un lot de terre situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Mystérieuse, St-Claude, Kerlerec ou Histoire et Amour, désigné par le numéro deux sur un plan de A. D. D'Hémécourt, dans l'étude de L. T. Caire, notaire. La dite portion de terre mesurant vingt-sept pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Mystérieuse, sur une profondeur de quatre-vingt-trois pieds trois pouces sur la ligne de lot numéro un, soixante-sept pieds dix pouces sur le côté vers la rue St-Claude et trente-sept pieds de largeur dans le fond.

3° Une autre portion de terre adjacente à la portion ci-dessus formant une partie du lot désigné par le numéro un sur le dit plan, ayant six pieds américains deux pieds de face à la rue Mystérieuse sur une profondeur de quatre-vingt-trois pieds dix pouces, par acte passé pardevant Caire, notaire, le 13 novembre 1866.

4° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné par le numéro un sur un plan dressé par A. Castaing, le 12 mars 1858, déposé pour référence en l'étude de O. Drouet, notaire, le dit lot mesurant trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Union, entre Casacalvo (maintenant Royale) et Grands-Hommes, par cent-vingt pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Et toutes les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre, ci-dessus décrits, et tous les droits, voies, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 fév—10,17,24,—mars 3,10,15

Veuve Ellen V. Dowling vs Peter Kaiser.

ANCIENNE CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 10,729, maintenant transféré à la Cour Civile de District, de la paroisse d'Orléans No 2509—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 19 mars 1881, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion ou morceau de terre avec les améliorations, droits, privilèges et dépendances qui s'y trouvent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet de terre désigné par le No 66, borné par les rues Ste-Marie, St. André, Chippewa et Fulton maintenant St. Thomas, sur un plan attaché à un acte déposé en l'étude de J. F. Coffee, notaire, daté du 10 mai 1871, ladite portion ou morceau de terre mesure quarante-six pieds huit pouces de face à la dite rue Ste-Marie sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix pieds et quarante-six pieds huit pouces dans le fond et ledit morceau ou portion de terre est formé de l'arrière partie des morceaux de terre numéros un, deux et trois que le défendeur a achetés de Jos Kreger, syndic des créanciers de Joseph Kaiser, conformément à un acte pardevant J. F. Coffee, notaire, le 26 novembre 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et la dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son billet avec bonne et solvable garantie, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à paiement final. Le dit acquéreur aura à payer comptant le montant des frais d'impression, les droits de shérif et du greffier, etc., disons environ cent cinquante piastres, et en outre les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété, dont le montant n'est pas encore établi.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 mars—10 17 19

Banque des Citoyens de la Louisiane versus Ernest Haistre et Veuve E. Haistre possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2032. En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 15 mars 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Remparts, Bourgogne et Ste Anne, mesurant trente-quatre pieds deux pouces de face à la rue Orléans sur une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds neuf pouces. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, se composant d'une maison à un étage en briques, avec mansarde, connue comme le No 83 rue Orléans, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent. Ensemble avec cent douze actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens y attachées. Laquelle propriété a été acquise par le feu Ernest Haistre par achat des héritiers de Claudine Beauregard, selon acte passé le 13 mai 1871, pardevant A. D. Doriocourt notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur devra fournir un billet d'action [stock note,] de sept cent vingt piastres [$720,] échéant le 1er octobre 1881, et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur devra assumer toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action [stock note] fourni, devra être identifié avec l'acte hypothécaire d'Ernest Haistre et sa femme à la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Edgar Grima, notaire, à la Nouvelle-Orléans, le quatrième jour d'avril 1876.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 fév—17, 24 fév, 3; 10,15 mars

Dans l'affaire de la succession de Jacob Klees.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1810.—En vertu d'un ordre de vente et jugement rendu le 31 janvier 1881 et signé le 7 mars 1881, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 9 avril 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville sur la rue de la Levée, entre celles Montegut et Clouet, mesurant vingt-cinq pieds huit pouces de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de cent trois pieds neuf pouces sur la ligne qui le divise du lot No deux et cent quatre pieds quatre pouces sur la ligne qui le divise du lot No quatre. La dite propriété a été acquise par Jacob Klees par achat de la succession de Nicholas Gulendier par acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire en cette ville, le trente unième jour de mai 1870.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 mars—9 16 23 30 avril 6 9

H. P. Koch vs. Walcott A. Strong.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 1908.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 2 avril 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Le tout et particulièrement les certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, St-Charles, (anciennement Nayades) Coliseum et Carondelet, (anciennement Apollo,) qui est une subdivision de l'îlet numéro cent quatorze sur le plan original du dit faubourg Livaudais, qui était alors borné par les rues Nayades, Sixième, Apollo et Washington; à savoir:

Premièrement—Ce certain lot de terre désigné par le numéro trente-trois sur un plan dressé par Knell et Werner, architectes, en date du 4 février 1845, et déposé pour référence en l'étude de G. R. Stringer, alors notaire en cette ville, et mesurant (au pied américain) trente pieds de face à la dite rue Washington sur une profondeur de cent deux pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Deuxièmement—Une certaine portion ou morceau de terre adjacent au lot susdit décrit du côté le plus près de la rue Carondelet et mesurant trente pieds de face à la dite rue Washington sur une profondeur de cent dix-sept pieds six pouces et sept lignes, entre lignes parallèles; la dite portion de terre étant composée ou prise de l'extrême fond de plusieurs lots désignés par les numéros 29, 30, 31 et 32 sur le susdit plan fait par Knell et Werner, architectes, qui est désigné comme plan No 52;

Troisièmement—Une certaine portion ou morceau de terre, mesurant trente pieds de face à la rue Coursey sur une profondeur de quatre-vingt huit pieds et un pouce, entre lignes parallèles, et s'étendant dans le fond de l'arrière du susdit lot deuxièmement décrit, et étant désigné par les lettres B, C et D sur un plan attaché à un acte passé pardevant James Graham, notaire en cette ville, en date du 10me jour d'avril 1860, et composé d'une partie de l'extrême fond de plusieurs lots, numéros 26, 27 et 28 sur le susdit plan fait par Knell et Werner, architectes, auquel le 20 octobre 1877 de Mme O. F. Hunsaker, par acte passé pardevant W. B. Kleinpeter, anciennement notaire en cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 mars—2 9 16 23 30 avr 2

Jérôme Manly, exécuteur Succession de Drumm. } vs. Mme Mariana Drumm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1647.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus désignée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 2 avril 1881, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre et les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, et désigné par le numéro un, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Thomas, Ste André, Ste-Marie et Rousseau, et mesurant trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face rue St André sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, mesure américaine.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2 mars—2,9,16,23,30—avril 2.

ROYAL LOAN OFFICE
Coin des rues Royale et Toulouse.

ARGENT prêté sur des valeurs collatérales Diamants, Montres, Bijoux, Meubles, Effets de commerce, Bons, Pianos, etc.—Conditions libérales—Toutes transactions commerciales confiées au ROYAL LOAN OFFICE, recevront une prompte attention et seront strictement confidentielles.
LEONORA PASS.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane versus Louisiana Cotton Tie Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2348.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 12 avril 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Delta, Lafayette et Girod et désignés comme lots numéros quatre, cinq, six, sept et huit de l'îlet No A A, sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer de ville en date du 21 mai 1866, et déposé pour référence en l'étude de W. J. Castell, notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurant chacun vingt-quatre pieds trois pouces de face à la rue Delta, ainsi que sur la rue Front, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds et trois pouces entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de la succession de Mme Joséphine H. Ames par acte passé pardevant A. Héro Jr, notaire, le 3 juillet 1877.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux,
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11,18,25, 1,8,12 avril

Louise E. Vogt Adm. &c., vs. Anna Clark Bremain & als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 118—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 15 mars 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, voies et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent, situé dans la municipalité numéro Deux de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Gaiennié, Nouvel-Levée, Front et Suzette, désigné par le No 9, sur un certain plan du même et d'autres lots, daté du 14me jour de novembre 1844 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire en la ville de la Nlle-Orléans pour référence, lequel lot de terre mesure 21 pieds et 2 pouces de face à la rue Gaiennié sur 106 pieds dix pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot de terre forme une partie de trois certains lots de terre désignés par les numéros 9, 10 et 11, anciennement la propriété de Andrew Hodge Jr., par lequel les dits lots ont été acquis par achat de la succession de N. A. Barrow, conformément à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt-septième jour de juin 1835—dont un tiers indivis des lots fut aliéné par le dit Hodge à Peters et Millard, conformément à un acte passé pardevant le même notaire le 20me jour de mai 1839, et dont les deux autres tiers indivis de la propriété furent achetés par la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans, par achat à une vente à l'encan faite par E. Lasère, shérif de l'ancienne Cour Commerciale de la Nouvelle-Orléans, le 22me jour d'avril 1844, en vertu d'un writ de fieri facias à lui adressé dans le procès de la dite banque contre le dit Hodge.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11fév—11 18 25 mars 11 15

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Frank Kellner

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 2122 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 16 mars 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, North Market et St-Joseph; le dit lot est désigné par le No Deux, sur un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de ville, le 4 mars 1824 et annexé à un acte de vente de Mlle Amarry Laura de Laloyrère à MM. Peters et Millard, passé en l'étude de Williams Christy, anciennement notaire en cette ville en date du 25 mars 1831. Le dit lot mesure vingt-un pieds et onze pouces de face à la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de cent pieds huit pouces et demi sur la ligne du côté et quatre-vingt-quatorze pieds dix pouces sur la ligne inférieure, ayant une largeur de vingt-un pieds deux pouces dans le fond, le tout plus ou moins (au pied américain).

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges qui y appartiennent. Les bâtisses se composent d'un magasin en briques à trois étages connu comme le No 224 rue Nouvelle-Levée, ensemble avec cent dix-neuf actions de cent piastres réduites à cent cinquante-cinq piastres chacune dans les actions capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y annexé.

Acquis par le défendeur ci-dessus par achat des héritiers de R Salter, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 31 mai 1869.
Saisi dans l'affaire ci dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur devra fournir un billet d'action pour la somme de cinq cent soixante-quinze piastres ($575,00) échéant le premier jour de juin 1881, et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et la balance comptant. L'acquéreur devra assumer toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action devra être identifié avec l'acte hypothécaire de R. Salter, à la Banque des Citoyens de la Louisiane, en date du 30 août 1836 et 14 mars 1839, passé pardevant Théo. Seghers, anciennement notaire en cette ville.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 fév—12,19,26—mars 5,11,16.

Jules C. Denis vs Wm. Reed Mills.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2325—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Myra Clark Gaines, etc., à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 22 mars 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° L'îlet de terre compris entre les rues Philippe, Ursulines, Gayoso et Dupré.
2° L'îlet de terre compris entre les rues St-Philippe, Ursulines, Salcedo et Gayoso.
3° L'îlet de terre borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Gayoso et Dupré
4° L'îlet de terre borné par les rues Lopez, Salcedo, St-Philippe et Ursulines.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 fév—19,26, 5 12 19 22 mars.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mary E. Burns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 834—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice-testamentaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
11 mars—11,16,20

Succession de Caroline Konig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 2391.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice-testamentaire ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
11mars—11,16,20

Succession de Mme Richard Parsons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1659.—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Richard Parsons, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
6 mars—6,11,15

Merchants' Mutual Insurance Co.
OF NEW ORLEANS,
104 CANAL STREET.
Twenty-Sixth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31st, 1880, including Unearned Premiums of the previous year—		
On Fire Risks		$294,553 51
On Marine Risks		22,682 42
On River Risks		29,715 16
Total Premiums		$347,951 09
Less Unearned Premiums		88,524 09
Net Earned Premiums 31st May 1880		$259,427 0
Losses paid— On Fire Risks	$74,435 58	
On Marine Risks	8,310 44	
On River Risks	6,471 11	
Taxes and Expenses, Less Interest	15,203 87	
Re-insurance and Return Premiums	16,706 72	121,627 72
Profit		$137,799 27

The Company has the following Assets:

Real Estate	$319,035 97
City Bonds and Mortgage Bonds	15,600 00
N. O. Waterworks Stock (1454 shares)	48,215 00
Notes secured by mortgage and pledge	147,848 37
Bills Receivable	86,441 96
Premiums in course of collection	84,770 77
Insurance, Bank and other Stocks	65,717 31
Judgment on mortgage note	2,600 00
City Time	2,600 00
Cash on hand	90,490 14
	$690,513 58

The above Statement is a true, true and correct transcript from the books of the Company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 12th day of June, 1880,
JAMES FAHEY, N.P.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 12th day of June 1880, it was resolved to declare a cash dividend of 25 per cent on the net earned premiums for the year ending 31st May 1880, payable on the third Monday of July next; also, to pay the Stockholders on demand a second semi-annual interest of five per cent, making ten per cent per annum on the Capital Stock of the Company. Hereafter, interest dividends to be paid quarterly.

DIRECTORS.
P. Maspero, J. J. Fernandez,
Paul Fourchy, John Geddes,
Jno. B. Lallande, D. Fatio,
Edward Toby, P. A. Chaffraix,
M. W. Smith, Chas. Lafitte,
W. Taylor.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

VENTE IMPORTANTE de Propriétés de choix dans les Deuxième, Troisième et Sixième districts, comprenant des maisons de résidence et bâtisses dans les rues Esplanade, Bourbon, St-Claude, Dumaine, Douane et Magazine.

Le tout à des conditions faciles et à long crédit.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau No 31 rue du Camp — SAMEDI, 9 avril 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° La résidence en briques à deux étages, No 124 rue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Quartier, Remparts et Bourgogne. Le lot mesure 31 pieds de face à la rue Esplanade, sur une profondeur de 106 pieds entre lignes parallèles. Elle se compose de salon, salle à manger, corridors, dépendances, cuisine, offices, chambre à laver au rez-de-chaussée et 7 chambres, corridor et verandah au 2me étage, citerne, cour pavée, etc. Le voisinage est un des plus jolis de cette Avenue populaire.

2° La résidence en briques, à deux étages, avec mansarde, No 239 rue Bourbon, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, St. Philippe et Ursulines. Le lot mesure 32 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 128 pieds 11 pouces 3 lignes, entre lignes parallèles. Elle se compose d'un salon à double arche, élégamment fini, corridor, salle à manger, cuisine et 2 chambres au premier étage, 6 chambres et corridor, cabinet, chambre à bain au 2me étage et une chambre, corridor et cabinet dans la mansarde, cour pavée, cuve et gaz.

3° La résidence en bois à deux étages avec attique et façade en briques, formant le coin N. E. des rues St Claude et Kerlerec, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Kerlerec, Remparts et Colombus. Elle se compose de salons doubles, et chambre à bain au 1er étage; 5 chambres, corridor et cabinet au 2d étage; 1 chambre et cabinet dans la cuisine, cuve, etc. Le lot mesure 26 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue St Claude sur une profondeur de 94 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur et face à la rue Kerlerec; 94 pieds 5 pouces de profondeur sur l'autre côté et 26 pieds de largeur dans le fond.

4° La résidence en briques à un étage, avec mansarde, désignée par le No 163 rue Douane, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Bourgogne et Dauphine. Le lot mesure 29 pieds 2 pouces de face à la rue Douane, sur une profondeur de 80 pieds 9 pouces, comprenant 4 chambres et une cuisine en briques à deux étages, ayant 2 chambres au premier ainsi qu'au second étage.

5° La résidence en briques à un étage désignée par le No 111 rue Bourgogne, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St Louis et Toulouse. Le lot mesure 35 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, comprenant salon, salle à manger, corridor, 2 chambres à coucher dans le corps de logis, 4 chambres et dépendance dans la cuisine, en outre cour pavée.

6° La résidence en briques à deux étages désignée par le No 44 de la rue Dumaine, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Royale et Chartres. Le lot mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces et 1 ligne entre lignes parallèles. Elle se compose de corridor, salon et salle à manger, cuisine, office et chambre à laver au premier étage: 5 chambres, cabinet et corridor au second étage, et 3 chambres, cabinet et corridor dans la mansarde: cuve, etc.

7° Le cottage en bois à deux corps de logis et cinq lots de terre formant l'encoignure N.-E. des rues Magazine et Upperline dans l'îlet borné par les rues Magazine, Upperline, Lyon et Live Oak. Il se compose de 4 chambres et cuve à chaque corps de logis. Les lots mesurent 130 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 105 pieds sur la rue Upperline, plus d'information à la vente.

Termes et conditions—1/4 ou plus comptant à la discrétion de l'acquéreur et la portion à crédit à 1, 2 et 3 ans, avec billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, avec toutes les clauses usuelles de [illegible] pour cent par an d'intérêt, 5 0/0 honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1881, en plus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur le prix de la vente au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M. T. Ducros, notaire.
11 mars—11, 12, 13, 19, 20, 26,27, 2 avril à 9

Vente positive pour compte de propriétaires absents, de la Résidence en bois à deux étages, coin sud-ouest des rues Julie et Dryades.

Le cottage élevé avec un grand jardin, crin-gouest des rues Dorgenois et Hôpital, et la Résidence en bois à deux corps de logis, rue Ursulines, entre celles Roman et Derbigny.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31, rue du Camp—SAMEDI, 12 mars 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera positivement vendu à l'encan pour le compte de propriétaires absents, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1. La résidence agréable en bois à deux étages avec mansarde, formant le coin sud-ouest des rues Julie et Dryades, dans l'îlet borné par les rues Julie, Delord, Dryades et Remparts, le lot mesure 25 pieds de face à la rue Julie, sur 62 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Dryades entre lignes parallèles. Cette propriété à la servitude d'une allée commune dans le fond s'ouvrant sur la rue Dryades.

2° Le joli cottage élevé, en bois, avec six grands lots de terre formant le coin sud-est des rues Dorgenois et Hôpital, dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Ursulines, Rochebave et Hôpital, mesurant 157 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Dorgenois sur une profondeur et face de 149 pieds 1 pouce et 4 lignes à la rue Hôpital.

3° Cette résidence en bois à deux étages, à deux corps de logis, désignée par le No—rue des Ursulines, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Roman, Derbigny et St Philippe, mesurant 33 pieds 10 pouces de face à la rue Ursulines, sur 111 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et contient trois chambres et [illegible] à chaque étage à chaque corps de logis, cuisine de deux étages, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses usuelles, intérêt à 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée, et les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant M. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 fév—26,27—5 mars jusqu'à la date

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété foncière de grande importance, située à l'angle de deux rues, dans le de et le de districts.
Dans les rues Jackson, Coliseé et Louisiane Avenue.
Succession de Mme Elisabeth Saingolis.
No 2273—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 avril 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, rendu le 26 février 1881, il sera vendu aux enchères publiques, dans l'affaire et dessus énoncée, la propriété de valeur suivante:

1. LA GROCERIE ET MAISON DE RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES, No 141 RUE JACKSON, AU COIN LAUREL, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Laurel et Annonciation. Ce terrain comprend deux portions adjacentes de terre, mesurant ensemble 34 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Jackson, sur 63 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et face à la rue Laurel; ensemble avec l'usage d'un Passage dans le fond commun à la dite propriété et d'autres propriétés qui y touchent. La propriété est occupée par deux locataires, la partie formant l'angle par une grocerie et résidence, et rapporte $40 de loyer par mois.

2. LA MAISON EN BOIS DOUBLE A UN ETAGE, AU COIN DES RUES ANNONCIATION ET NEUVIEME, dans le 4e district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Neuvième, Chippewa et Harmony. Le terrain mesure 39 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Annonciation, 77 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue Neuvième, 77 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 2, et 41 pieds 9 pouces 5 lignes de largeur dans le fond. La propriété est construite de manière à servir de magasin et de résidence, la partie à l'angle des deux rues étant actuellement occupée pour un débit de fruits.

3. LA GRANDE MAISON EN BOIS A DEUX ETAGES, MAGASIN ET RESIDENCE, A L'ANGLE DE LOUISIANA AVENUE ET DE LA RUE CHIPPEWA, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par Louisiana Avenue, les rues Chippewa, Toledano et Tchoupitoulas. Le terrain mesure 30 pieds de face à la Louisiana Avenue sur 128 pieds de profondeur et face à la rue Chippewa, et forme l'angle de Louisiana avenue et de la rue Chippewa, il fait face au chemin de fer de ceinture près de l'usine à Glace, de l'Elévateur et du dépôt des trois lignes de la compagnie du Crescent City Railroad. La propriété était autrefois occupée par une boulangerie et a un four; il y a aussi des écuries.

4. LA MAISON DE RESIDENCE DOUBLE, A UN ETAGE, AU COIN DES RUES COLISÉE ET PENISTON, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Colisée, Peniston, Gen. Taylor et Perrier, désignée comme formant les lots Nos 11, 12, 13 et 14. Les lots Nos 11, 12 et 13 sont adjacents et ont chacun 32 pieds de face à la rue Colisée, sur 100 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 14 forme l'angle des rues Colisée et Peniston et a 30 pieds de face à la rue Colisée sur 100 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Peniston entre lignes parallèles.

CONDITIONS DE LA VENTE—Comptant. Les acquéreurs assumeront, en sus du montant de l'adjudication, le paiement de toutes taxes dues et exigibles en 1881, et devront faire un dépôt de 10 pour cent, au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais des acquéreurs par devant Andrew Hero, Jr., notaire, No 17, Commercial Place.
9 mars—9,13,19,26—avril 2.9.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DU—
CROISSANT,
(CRESCENT INSURANCE CO.,)
67 et 69, Rue du Camp,
NOUVELLE-ORLÉANS,
Organisée en 1849—Réorganisée en 1880,
CAPITAL EN ARGENT...$400,000
Sollicite des
Risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.

W. B. LYMAN..........Président.
S. B. NEWMAN..........Vice-Président.
CHAS. E. RICE..........Secrétaire.

Directeurs:
Samuel B. Newman, Samuel H. Kennedy
Joseph Bowling, Victor Meyer,
S. Hernsheim, Edward J. Gay,
Geo. W. Sentell, Alf. Moulton,
P. H. Mortimer, Wm. B. Conger,
Reuben G. Bush, Wm. M. Parker,
Edward Nalle, George Martin,
W. W. Swain, Henry L. Frank,
A. K. Steward, F. J. Jay,
G. Mariani, Joshua Bailey,
Charles H. Dolsen, Louis Prados,
Wm. A. Phelps, Charles Newman,
Fred. Marks, S. O. Coulon,
John Brunnse, John Calder,
H. H. Adams, Wm. B. Lyman.
27juin—1an V C

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

VACHERIE.
Vente positive pour cause de changement d'affaires.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 15 mars 1881, il sera vendu à 11 heures précises, sur l'avenue de Carrollton, à l'encoignure de la rue Huitième—

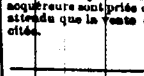

La vacherie de M Pierre Barrere, se composant de 24 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler.

1 taureau, 3 chevaux, 1 char à bancs, 1 barouche, 1 charrette à provision, 1 cochon

1 lot de volailles, canards et oies, 1 moulin à foin, des harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la laiterie. Ainsi qu'un lot de provisions. Aussi les meubles meublant de la maison.

La clientèle, dont la vente journalière est garantie à 30 gallons de lait par jour, sera donnée au plus fort acquéreur.

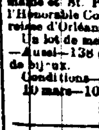

Egalement la propriété qu'habite le vendeur, située à l'encoignure de l'avenue de Carrollton et de la rue Huitième. Les dimensions seront données au moment de la vente. Les bâtisses comprennent deux étables pouvant contenir 70 têtes d'animaux et une résidence à chaque écurie.

Termes et conditions—Pour la vacherie, jusqu'à $200 comptant, et au-dessus de $200, six mois de crédit en billets endossés sur place, à la satisfaction du vendeur.

Pour la propriété, 1/3 comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.

La vente ayant lieu sans aucune réserve, les acquéreurs sont priés de se trouver à heure fixe, attendu que la vente commencera à l'heure précitée.
10 mars—

Bijoux, Argenterie et Meubles.
Succession de Madame Mathilde de Morant, veuve de James Hepburn.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 2174.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—LUNDI, 21 mars 1881, il sera vendu à 11 heures du matin, à la dernière résidence de la défunte au No 219 rue des Remparts, entre celles Dumaine et St. Philippe, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 mars 1881—

Un lot de meubles meublant et divers articles: —Aussi—138 oz d'argenterie assortie et un lot de bijoux.
Conditions—Comptant sur les lieux.
10 mars—10,15,20

Placement avantageux encoignure des rues Chartres et Ste-Anne, près des maisons de cours.

Résidence en briques à trois étages, encoignure Hôpital et Chartres.

La résidence attenant à trois étages No 291 rue de Chartres.

Maison en briques à deux étages, Nos 75 et 77 rue St-Pierre.

Un Ware House en briques à deux étages, No 23 rue Jefferson.

Joli magasin en briques à trois étages No 19½ rue Conti.

Deux magasins en briques à deux étages Nos 9 et 11 rue Conti.

Terrains vacants rue des Champs-Elysées, l'Avenue de Londres, les rues St-Antoine et Annette.

A. J. Forstall et épouse
vs
Paul Gelpi et als.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 1234.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur, bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 avril 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E, en date du 24 décembre 1880 et aussi en vertu d'un jugement de la même cour rendu le 18 février 1881 et signé le 24 du même mois et année, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Orléans, Royale et Bourbon, désigné par la lettre G, mesurant 39 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue St-Pierre sur 84 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison en briques à deux étages Nos 75 et 77, ayant au rez-de-chaussée deux grandes pièces, quatre chambres au second, avec galerie derrière et cabinet, une cuisine en briques à étage de quatre chambres, hydrant, citerne, lieux d'aisance cour carrelée, etc., etc.

2° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'îlet compris entre les rues Chartres, Condé, Hôpital, Royale et Ursulines, désigné par la lettre F, formant l'encoignure des rues Hôpital et Chartres, mesurant 24 pieds de face à la rue Chartres sur 92 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue de l'Hôpital. Ensemble, une résidence en briques à deux étages, avec mansarde, ayant au rez-de-chaussée corridor d'entrée, salon double à arche, salle à manger et galerie derrière, trois chambres à coucher au dessus avec trois cabinets de toilette, galerie derrière, balcons sur la rue de l'Hôpital et sur la rue de Chartres. Un bâtiment à étage en briques, attenant à la maison, de quatre chambres, lieux d'aisance haut et bas. Le gaz se trouve dans la maison ainsi que dans la bâtisse attenante, avec tous les lustres et installations, cour carrelée, waterworks, etc., etc.

3° Un certain lot de terre, désigné par la lettre E, situé dans le même district et ville, dans l'îlet renfermé par les rues Chartres, Hôpital, Royale et Ursulines, attenant au lot ci-dessus décrit, lequel lot de terre mesure 23 pieds 11 pouces de face à la rue de Chartres, sur 92 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble, une maison en briques à deux étages avec mansarde, No 291 ayant au rez-de-chaussée, un corridor d'entrée, salon et salle à manger, trois chambres à coucher, chacune avec un cabinet de toilette, galerie derrière et cabinet communiquant aux chambres. Une autre bâtisse haute en briques attenant à la maison, ayant quatre chambres, lieux d'aisance haut et bas, le gaz se trouve partout et les installations de gaz seront vendues avec la propriété, cour pavée en pierre-plates, waterworks, etc., etc.

4° Un certain lot de terre, situé dans le même district et ville dans l'îlet renfermé par les rues Chartres, Decatur, Peters, Conti et St. Louis, désigné par la lettre A (No 2) mesurant 19 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Conti, sur 72 pieds 8 pouces de profondeur. Ensemble un magasin en briques à trois étages No 19½, rue Conti, waterworks, lieux d'aisance, etc., etc.

Le magasin est loué à bail avec MM. Lanaux à raison de $25 par mois jusqu'au 1er décembre 1884.

5° Un lot de terre situé dans le même district désigné par la lettre C (No 1) dans l'îlet renfermé par les rues Conti, St. Louis, Chartres et Levée maintenant Decatur, lequel lot de terre mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Conti, sur 61 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble un magasin en briques à trois étages No 9—rue Conti—waterworks, lieux d'aisance, etc., etc.

6° Un autre lot de terre, désigné par la lettre B, No 2, situé dans le même îlet, attenant au lot ci-dessus décrit, mesurant 20 pieds 11 pouces de face à la rue Conti, sur 61 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble, un magasin en briques à trois étages No 11—rue Conti—waterworks, lieux d'aisance, etc., etc.

7° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre D, No 13, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Toulouse, Chartres et Peters, mesurant 29 pieds 10 pouces de face à la rue Jefferson, sur 66 pieds 1 pouce de profondeur. Ensemble, un warehouse en briques, à deux étages, No 23 rue Jefferson.

8° Une portion de terre formant l'encoignure des rues Ste-Anne et Chartres, désignée par la lettre H, composée de quatre lots, No 1, 2, 3 et 4, située dans l'îlet compris entre les rues Chartres, Ste-Anne, Royale et Dumaine, laquelle portion de terre mesure 64 pieds 5 pouces de face à la rue de Chartres, sur 115 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur et face à la rue Ste-Anne. Ensemble, une maison basse, en briques, ayant six grandes chambres; une grande bâtisse, en briques, à deux étages ayant cinq chambres en bas et six au-dessus, cour carrelée, water works, lieux d'aisance, etc., etc.

Cette propriété est vendue sujette à un bail à raison de $100 par mois, expirant le 1er septembre 1881 avec privilège d'un renouvellement pour deux années de plus.

9° Six lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 étant la subdivision de six lots des lots originaux Nos 2, 3 et 4, dans l'îlet renfermé par les rues Champs Elysées, Français, Force et Vertu. Le lot No 1 mesure 32 pieds de face à la rue des Champs Elysées, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Force. Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue des Champs Elysées sur 120 de profondeur. Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Force, sur 160 pieds de profondeur.

10° Vingt et un lots de terre situés dans le même district désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 dans l'îlet No 89, renfermé par les rues St. Antoine, Annette, Libéraux et Force.

Les lots Nos 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Antoine, sur 88 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur.

Le lot No 10 mesure 32 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 88 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur.

Les lots Nos 11 et 12 mesurant chacun 32 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue Force, sur 159 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur.

Le lot No 13 mesure 32 pieds de face à la rue Annette, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Force.

Les lots Nos 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le lot No 22 mesure 32 pieds de face à la rue Annette sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue des Libéraux. Les lots Nos 23 et 24 mesurant chacun 32 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue des Libéraux sur 159 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur.

11° Cinq lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 11, 13, 14, 15 et 16 dans l'îlet No 43 borné par l'Avenue de Londres, les rues Nouvelle-Orléans, Magistrats et Vertu. Le lot No 11 mesure 32 pieds de face à l'Avenue de Londres sur 110 pieds de profondeur. Les lots Nos 13 et 14 mesurant chacun 32 pieds de face à l'Avenue de Londres sur 143 pieds 4 pouces de profondeur.

Le lot No 15 mesure 32 pieds de face à l'avenue de Londres, sur 143 pieds 4 pouces de profondeur du côté du lot No 14; 119 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur du côté du lot No 16, et 45 pieds 6 pouces 2 lignes sur sa ligne oblique dans le fond.

Le lot No 16 mesure 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à l'avenue de Londres, 112 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur du côté du lot No 15, 79 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue Magistrats et 45 pieds 8 pouces 1 ligne sur sa ligne oblique dans le fond.

Le tout conformément aux plans faits par Arthur DeArmas, député arpenteur, datés 10 octobre 1880.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers portant huit pour cent d'intérêt par an de la date, jusqu'à parfait paiement, lesquels billets seront garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues, les propriétés seront maintenues assurées et les polices d'assurance transférées aux porteurs des billets, les actes de ventes contiendront la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat, en cas de poursuite pour le recouvrement des dits billets, la clause de non-aliénation, de confession de jugement, dispense d'estimation dans le cas de procès exécutoire ou tout autre procès en cas de vente ou de saisie.

Les acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères le paiement des taxes d'Etat et de ville payables en 1881.

Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

P. S.—Les acquéreurs paieront comptant 10 pour cent au moment de l'adjudication pour garantir la vente.
26 fév—26,5,12,19,26mars, 2 av

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente positive pour effectuer un partage.
Maison rue Bagatelle, No 498.
Succession de Jean Bonneron et Marguerite Puges, son épouse—No 2096.
Cette criée étant la troisième et dernière, la propriété sera vendue pour ce qu'elle rapportera au plus offrant et dernier enchérisseur.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 mars 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale. En vertu d'un jugement de mise en possession rendu et signé le 20 janvier 1881—

Un lot de terre situé dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Bagatelle, Union, Girod et Urquhart, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bagatelle sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble, une maison basse No 498, ayant deux grandes chambres, galerie fermée, cabinet haut avec cave, cuisine double, couverte en ardoises, hangar entre la maison et la cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, balance à un an de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Chs Rollé, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes d'Etat et de ville dues en 1881. L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 0/0 sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.
6mars—

Jolie petite Propriété, rue Dauphine, No 194.
Succession de Mme Jeanne Momus, veuve de Jean Beppoury.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. No 2508.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 mars 1881, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un jugement de mise en possession de l'honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division E, signé et rendu le 3 mars 1881, —La propriété suivante, à savoir:

Un lot de terre, mesurant 25 pieds de face, plus ou moins, à la rue Dauphine, sur 80 pieds de profondeur, entre les rues Ste-Anne et Dumaine. Ensemble, une maison en bois No 194, couverte en ardoises, ayant deux chambres, galerie derrière avec deux cabinets cuisine double, hangar, puits en briques, hydrant, cour carrelée, etc., etc.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, balance à un an de crédit, en un billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera comptant, sur les lieux, 10 pour cent sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.
6 mars—

Magnifique résidence en bois à deux étages, No 135 rue Washington, située dans un voisinage charmant.

Splendide résidence à deux étages, rue Amélia, entre les rues St-Charles et Apollo, faisant face à l'ancienne propriété de Jos. Hernandez et située dans un quartier des plus agréables.

Terrain et écurie rue Gallatin, près de l'Hôtel des Monnaies.

Trois lots de terre contigus, avec bâtisses, encoignure des rues Perdido et Galvez.

Succession de Onézime A. DeBouchel.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 203.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 avril 1881, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 21 février 1881, les propriétés suivantes, appartenant à la dite succession, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Vieille-Levée, maintenant Decatur, Gallatin, Hôpital et Barracks, lequel lot de terre mesure 26 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Gallatin, sur 72 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur d'un côté, 70 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur de l'autre côté, et 26 pieds 1 pouce 1 ligne de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une étable, hangar, etc.

2° Trois lots de terre contigus situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 14, 15 et 16 de l'îlet No 9, compris entre les rues Perdido, Poydras, Johnson et Galvez.

3° Le lot No 14 forme l'encoignure des rues Perdido et Galvez, et mesure 33 pieds 5 lignes de face à la rue Perdido sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Galvez Ensemble, une maison en bois retirée de la rue, de quatre chambres, hangar citerne, lieux d'aisance, &c., divisée en deux corps de logis.

4° Le lot No 15 mesure 33 pieds 1 pouce de face à la rue Perdido sur 120 pieds de profondeur. Ensemble une maison en bois retirée de la rue, ayant quatre chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, &c., divisée en deux corps de logis.

4° Le lot No 16 mesure 33 pieds 1 pouce de face à la rue Perdido sur 120 pieds de profondeur. Ensemble une maison en bois No 301, couverte en ardoises ayant quatre chambres, cuisine double, citerne, lieux d'aisance, cour en pierre carrelée, &c., &c., le tout divisé en deux corps de logis.

5° Une portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 59, renfermé par les rues Washington, Lusk, maintenant Constance, Quatrième et Magazine, laquelle portion de terre est désignée par les Nos 17, 18, et une partie du lot No 19, et mesure 64 pieds 6 pouces de face à la rue Washington, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec cette magnifique et élégante résidence de famille, à deux étages, No 135 rue Washington, retirée de la rue ayant au rez-de-chaussée, corridor d'entrée, salon, salle à manger, avec porte à coulisse, belles cheminées en marbre blanc, dans les pièces du bas vaisselier, cuisine et chambres à domestiques; cinq chambres à coucher à l'étage supérieur, avec magnifiques galeries en haut, en bas, et des deux côtés, hangar, deux citernes, hydrant, cour carrelée, &c. &c. Le gaz est dans la maison et les chandeliers et les installations sont inclus dans le prix de vente.

6° Les deux tiers indivis de cinq lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Charles, Amélia, Peniston et Apollo, désignés par les Nos 5, 6, 7, 15 et 16. Lesquels lots de terre ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No 5: 28 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la rue Amélia, 23 pieds 6 pouces 5 lignes dans le fond, 105 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée vers la rue St Charles, et 105 pieds 3 pouces 7 lignes de profondeur aussi sur la ligne le séparant du lot No 6.

Le lot No 6: 28 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la dite rue Amélia, 23 pieds 6 pouces 5 lignes dans le fond, sur une profondeur de 105 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du lot No 5 et de 105 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du lot No 7.—Le lot No 7: 23 pieds 6 pouces 3 lignes de face aussi à la rue Amélia, 23 pieds 5 pouces 5 lignes dans le fond sur une profondeur de 105 pieds 5 lignes sur la ligne du côté du lot No 6, et 104 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne opposée.—Le lot No 15: 30 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Peniston, 35 pieds 2 lignes dans le fond, sur 104 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée vers la rue Apollo, et de 104 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 16.

Le lot No 16: 31 pieds de face à la dite rue Peniston, 35 pieds 5 pouces 6 lignes dans le fond sur une profondeur de 104 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 15, et 105 pieds 2 pouces sur la ligne opposée.

Ensemble avec cette splendide et charmante résidence de famille, avec rotonde sur le côté, cons truite dans le centre du terrain et d'un genre moderne, ayant au rez-de-chaussée une magnifique entrée, salon double avec arche, salle à manger, vaisselier, cuisine et chambres à domestiques; cinq chambres à coucher à l'étage supérieur; grande galerie sur la façade au premier et au second, jolies cheminées en marbre blanc dans les appartements du bas et ceux du haut, jardin d'agrément, hangar, deux citernes, cour carrelée, etc., etc. Le gaz se trouve dans la maison.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions.—Moitié comptant. La balance à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs, portant intérêt au taux de huit pour cent par an de date jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues. Les acquéreurs seront tenus de maintenir les bâtisses assurées pour leur pleine valeur jusqu'au paiement définitif des dits billets et transféreront les polices d'assurance aux porteurs des dits billets et finalement paieront les honoraires fixés à cinq pour cent dans le cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des susdits billets.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'acquisition les taxes dues et exigibles cette année, (1881).

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis des acquéreurs sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.
1er mars—1, 5, 12, 19, 26, avril 2.

Grand terrain vacant encoignure des rues Dumaine et Dorgenois.
Vente pour effectuer un partage.
Eugène d'Hérété vs Pierre Ader et al.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 1824.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 9 avril 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E, en date du 29 décembre 1880, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, Ste-Anne, Rocheblave et Dorgenois, lequel lot de terre formant encoignure aux rues Dumaine et Dorgenois, mesure 66 pieds de face à la rue Dorgenois sur 59 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur et face à la rue Dumaine.

Le tout conformément au plan à la Bourse.

Conditions: Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, en un billet garanti par hypothèque et privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, avec la clause de 5 pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du susdit billet. Les taxes pour l'année 1881 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix d'achat.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé de l'acquéreur sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.
27fév—mars 5 12 19 26 et avril 2

Meubles, Argenterie, Plaqué, Diamants et Bijoux,
A. J. Forstall et épouse vs. Paul Gelpi et als.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 1234.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bur. Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 12 mars 1881, il sera vendu à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Hôpital et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E., en date du 24 décembre 1880.

Un lot de meubles meublant.

Aussi—Le même jour, en vertu du même ordre, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, il sera vendu—

Un lot d'argenterie, plaqué, bijoux et diamants.

Le tout d'après inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
26 fév—5, 12 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

490 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

PAR H. STERN & CO. — Encanteurs, Il sera vendu VENDREDI, 11 mars 1881, à 11 h du matin, à leur salle d'encan No [illegible] rue de Chartres
490 caisses bottes, souliers et brodequins.
Formant un bel assortiment
Aussi le contenu d'un magasin de détail de la ville
Conditions à la vente. 11mars

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété de valeur en briques à deux corps de logis, Nos 66 et 68 rue des Ursulines, Second District.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur.—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 12 mars 1881.—Il sera vendu à l'encan, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Royale, Bourbon et St-Philippe, mesurant 41 pieds 4 pouces 2 lignes à la rue des Ursulines sur 64 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à un étage avec mansarde divisée en deux corps de logis, ayant deux chambres et une galerie à chaque corps de logis au rez-de-chaussée, de bonnes chambres dans la mansarde, une cuisine en briques à deux étages contenant une chambre en bas et une chambre au-dessus à chaque corps de logis, lieux d'aisance, etc. La propriété porte les Nos municipaux 66 et 68 rue des Ursulines.

Termes et conditions.—La moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, 8 0/0 d'intérêt l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraire d'avocat en cas de procès, assurance, transfert de la police et remboursement des primes non-expirées et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur sera de plus requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. D. Seghers, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6mars—

Propriété admirablement bien située dans le deuxième district, coin S.O., des rues St-Pierre et Bourgogne.

Coin N. E. des rues St-Pierre et Bourgogne, No 126 de la rue Toulouse, entre Dauphine et Bourgogne.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 12 mars 1881, il sera vendu, à midi, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Toulouse, St-Pierre et Remparts, mesurant 53 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue St-Pierre, sur une profondeur et façade de 50 pieds 7 pouces 6 lignes à la rue Bourgogne. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques ayant trois grandes chambres et galerie et une petite bâtisse en bois, etc., et ayant été toujours occupée comme un poste aux huîtres et café, etc.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Bourgogne, Orléans et Dauphine, mesurant 30 pieds de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 74 pieds sur la rue Bourgogne. Les améliorations comprennent une résidence en briques ayant 4 chambres, 2 cabinets et galerie, une cuisine en briques à deux étages. La propriété convient à tout genre de commerce.

3° Un autre morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, St. Louis et Toulouse, et mesurant 29 pieds de face à la rue Toulouse, sur environ 151 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages avec mansarde, No 126, rue Toulouse, ayant deux étages et trois chambres au-dessus, une cuisine en briques à deux étages et trois chambres au-dessus, hydrant, briquetés, water works, &c., et chambres dans les mansardes.

Termes et conditions—La moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 0/0 l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraire d'avocat en cas de procès pour le paiement des billets, assurance et transfert de la police pour l'acquéreur, remboursement des primes non expirées et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente et assumera toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1881 en sus de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 mars—

PAR B. ONORATO.

Meubles, Outils d'arrimeur, etc.
Succession de Wm. Thompson, No 2504
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR B ONORATO, encanteur—Bureau 45 rue Royale—Il sera vendu le LUNDI, 21 mars 1881 à 11 heures du matin, à la salle des lieux, No 699 rue Royale, entre Clouet et Louisa, par ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 9 mars 1881, les effets mobiliers suivants:

Un lot d'effets mobiliers, un lot d'outils d'arrimeurs, consistant en planches pour brouettes, trucks, crics, poulies et dont un lot de chaînes, palans leviers, rouleaux pour le coton, etc., etc. Et dans les intérêts du défunt dans le Yole "Keep your eyes open."
Conditions—Comptant sur les lieux.
10 mars—10,16,21

Bottes, Chaussures, Meubles, etc.
Succession de Vve Martin Kanofsky, No 2?81
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI 14 mars 1881 à dix heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, au magasin 45 rue Royale, entre Douane et Bienville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 2 mars 1881.

Le contenu du magasin de chaussures situé anciennement au No 179 1/2 de la rue Poydras et transféré dans l'intérêt de la vente, au No 45 rue Royale, entre Douane et Bienville, consistant d'environ 3,500 paires de bottes, chaussures et pantoufles, aussi un droit, un lot de meubles, l'installation à gaz, les tentures et les enseignes qui sont dans le magasin No 179 1/2 rue Poydras.
Conditions—comptant sur les lieux.
3 mars—3,10,14

MEUBLES, ETC.
Succession de Vve Sarah Roberts,
—No 2342,—
Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau 45 rue Royale—MARDI, 15 mars 1881, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux, au coin de l'Avenue Pacifique et de la rue Peters, dans le Cinquième District cette ville, par ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, division D, en date du 2 mars 1881.

Un lot d'effets mobiliers, consistant en lits et literie de lits, chaises, tables, armoires, lavabos, poêles et ustensiles de cuisine, etc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
3 mars—3, 12, 15.

PAR REED & WELSHANS.

Huit tenements-cottages, couverts d'ardoises, coin des rues Quatrième et Locust,
Quatrième District,
Pouvant donner un beau revenu.
Bonne location, conditions faciles et vente absolue.
Bon placement.
Succession de George W. Hopkins.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans
No 1427.

PAR REED & WELSHANS, Encanteurs, C. H. Reed, encanteur. A l'encan, SAMEDI 9 avril 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, Division B, paroisse d'Orléans, lequel ordre a été signé le 7 mars 1881, dans la susdite affaire, la propriété de valeur suivante:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Washington, Franklin et Locust, et connus comme les lots 11 et 12 contigus l'un à l'autre, mesurant chacun 2? pieds 7 pouces de face à la rue Quatrième, sur 100 de profondeur, formant ainsi le coin des rues Quatrième et Locust.

Les améliorations consistent en huit tenements-cottages couverts en ardoises de — chambres chacun, aisés à louer, etc., pavés de briques et chemin coquillé devant. Le marché Keller est près de là.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit, avec privilège spécial et droit de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de la vente jusqu'à payement, 5 pour cent de frais d'avocat dans le cas de poursuite pour le payement des billets, transfert de la police d'assurance et autres clauses usuelles.

Acte de vente —— aux frais de l'acquéreur.
9 mars—9, 12, 20, 27—avril 2, 9.

Un splendide emplacement pour grocerie ou café à l'encoignure des rues Bienville et Franklin.
Ainsi qu'un emplacement de choix pour grocerie ou café, au No 37 de la rue Franklin, près Bienville.
Succession de John Wagner.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans
No 1967.

PAR REED & WELSHANS, encanteurs, C. H. Reed, encanteur—Bureau No 47 rue Carondelet, à l'encan, SAMEDI, le 12 mars 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane. En vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans le dit ordre a été signé le 8 février 1881, pour compte de la susdite succession, les propriétés de valeur, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances qui y sont attachées dans le Deuxième District de cette ville et connu comme le lot No 6, de l'îlet borné par les rues Franklin, Tremé, Bienville et Douane, comme plan de J. Dommany, le 10 décembre 1842, déposé en l'étude de J. Cuvillier, anciennement notaire, et le dit lot mesure 26 pieds 2 pouces de face à la rue Bienville, sur 107 pieds de profondeur à la rue Franklin et formant l'encoignure des rues Bienville et Franklin. Les améliorations consistent en une propriété à deux étages couverte en ardoises. Emplacement pour grocerie et résidence, établissement ayant une bonne réputation, bien fini et confortable et susceptible d'être bien loué pour un propriétaire entreprenant.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, connu comme le lot No 11 de l'îlet borné par les rues Franklin, Tremé, Douane et Bienville selon un plan de J. Commany, le 10 décembre 1842, déposé en l'étude de J. Cuvillier, anciennement notaire; et le dit lot mesure, au pied américain, 28 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur de 79 pieds 10 pouces et 7 lignes. La propriété est un cottage confortable pour une grocerie et café, et deux étages dans les dépendances, communiquant avec les chambres du logis, etc., couverte en ardoises, pavée, etc., et peut être louée à un bon prix.
Conditions—Comptant. Un dépôt sera exigé sur les lieux.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur qui devra assumer les taxes dues et exigibles en 1881.
10 fév—10,27 mars12